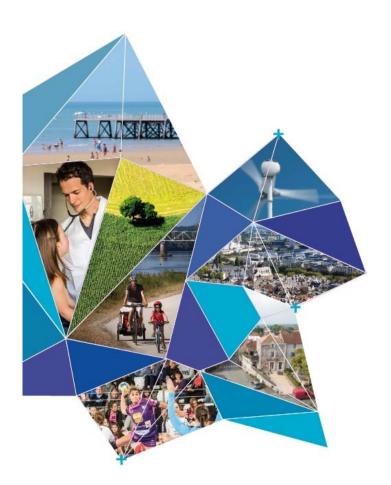
Le 28 août 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu 1,313 M€ pour accompagner les projets du territoire



U Communique de presse	p.z
② Exemples de projets développés par la CC de Grand Lieu	p.3
3 Le territoire : la Communauté de communes de Grand Lieu	p.4
4 En savoir plus sur le CTR 2020	p.5
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	р.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache: nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16







Le 28 août 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu 1,313 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes de Grand Lieu avec Johann Boblin, président de la Communauté de communes.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la liberté, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le Contrat Territoires-Région 2020 signé avec la Communauté de communes de Grand Lieu, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à 1,313 M€ A travers ce contrat, la Communauté de Communes de Grand Lieu souhaite engager des projets sur 3 thématiques prioritaires pour son territoire :





RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE DOSSIER DE PRESSE

• Conforter une identité partagée et positive du territoire

En garantissant un accès à des services de proximité de qualité, en étendant l'offre culturelle, de sports et de loisirs.

Projets envisagés:

- Aménagement des extérieurs du pôle petite enfance jeunesse au Bignon.
- Extension de l'école publique « le jardin de Bellevue » et construction de 4 classes à Saint-Lumine du Coutais.
- Construction d'une salle de sports à la Chevrolière.
- Rénovation et extension d'équipements sportifs à Geneston (transition énergétique).
- Construction de vestiaires de foot et d'un club house à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- Aménagement du cœur de bourg à la Limouzinière.

• Valoriser un patrimoine périurbain durable

En aménageant durablement l'espace et en promouvant la mobilité durable.

Projet envisagé :

Aménagements sécuritaires de la rue de la Jarrie à Montbert.

• S'affirmer au-delà du territoire de Grand Lieu

Projets envisagés :

- Travaux d'aménagements sécuritaires à Pont-Saint-Martin.
- Rénovation de la route des Sables à Saint-Colomban.

Focus projets sur le territoire

Visite du parc d'activités de Viais à Pont-Saint-Martin

Vitrine stratégique de l'économie locale, le parc d'activités de Viais accueille 52 entreprises et 595 emplois (situation au 1^{er} janvier 2018). Parmi les entreprises installées on peut notamment citer : Itec Fluides (bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie des fluides) / Maquettes bertho (réalisation de maquettes pour des architectes et la navale) et dans les bâtiments locatifs : BTM Maçonnerie / Hydrotec Atlantique (maintenance de systèmes hydrauliques). D'autres entreprises sont en cours d'installation : Lusseau Squiban (serres industrielles) / Lavage mobile industrie / Monnier TP / Régional Ascenseurs (maintenance d'ascenseurs) / Aps solutions informatiques (maintenance informatique et infogérance).

6,8 hectares supplémentaires ont été livrés en avril 2017 dont 4,3 hectares vendus à 30 € HT le m² et 2 autres hectares sont réservés. La Région a accompagné cette extension à hauteur de 250 K€ sur un montant global de 700 K€.

En juillet 2018 des travaux de déploiement de la fibre optique ont été lancés sur la Commune incluant aussi le Parc d'activités. Un agrandissement de l'aire de covoiturage avec l'implantation d'une borne de recharge électrique en lien avec l'échangeur autoroutier est programmé ainsi que la mise en place de nouveaux arrêts de transport en commun.



RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE DOSSIER DE PRESSE

Visite du site du nouveau lycée « Sud Loire » à Saint-Philbert de Grand Lieu

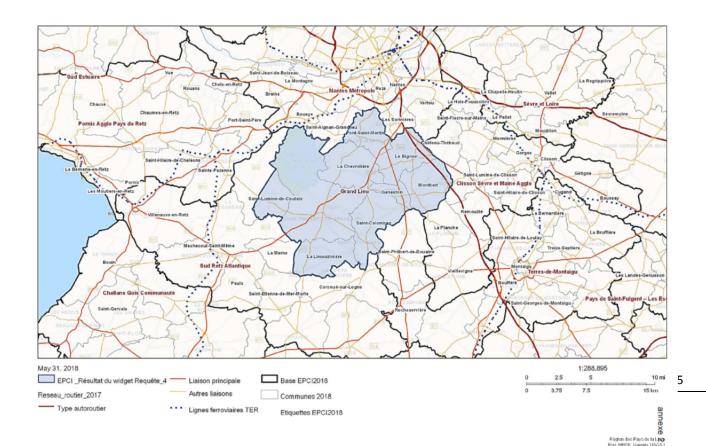
La région est attractive et le nombre de lycéens augmente considérablement depuis quelques années. Avec la Stratégie d'Investissement dans les lycées, la Région s'est dotée d'outils de prospective et d'analyse de l'existant qui nous ont permis d'affiner les besoins et de préparer l'avenir. Les analyses croisées des effectifs existants et à venir, menées de concert entre la Région et le Rectorat, ont confirmé qu'un lycée à Saint-Philbert de Grand Lieu contribuerait à la fois à soulager de suite les lycées publics existants les plus en tension d'effectif (Les Bourdonnières à Nantes, Jean Perrin à Rezé et Alcide d'Orbigny à Bouaye) et à accompagner la poussée démographique du secteur (environ 400 lycéens de plus à horizon 2024). Il sera aussi une solution supplémentaire possible pour les jeunes du secteur de Sainte-Pazanne, et réduira les temps de trajet des jeunes sur ce secteur. Le site proposé présente un foncier adéquat et une qualité d'équipements publics de proximité de nature à accompagner l'arrivée du lycée dans des conditions optimales.

Sur la base de cette analyse, le site de Saint-Philbert de Grand Lieu a été retenu par la Région, qui propose la construction d'un nouveau lycée polyvalent (voies générale et professionnelle) d'une capacité estimée de 1 200 places, équipé d'un internat de 80 places, d'un nouveau complexe sportif et d'une plate-forme de car. La capacité pourra être extensible à 1 500 places pour permettre le développement d'une offre de formation complémentaire ou pour faire face à une nouvelle croissance des effectifs. Ce lycée sera construit avec un objectif de livraison pour la rentrée scolaire 2025.





La Communauté de communes de Grand Lieu



La Communauté de communes: 9 communes

37 266 habitants

Président : Johann Boblin





RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE DOSSIER DE PRESSE

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.

Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une dotation de base calculée selon deux critères :

- La densité démographique (source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN).
- Le potentiel financier par habitant calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires littoraux et insulaires (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le label Patrimoine UNESCO.

Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance. La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

· Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

DOSSIER DE PRESSE

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire:

• **68** Communautés de communes et d'agglomération,

2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans

• 1 Métropole : Nantes

1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

• CTR 2020 pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : 150 M€

• CDM pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : 30 M€ auxquels pourraient s'ajouter 60 M€ de Fonds européens.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. En parallèle, le Fonds Ecoles est destiné aux investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Sur le territoire de la Communauté de communes de Grand Lieu, 6 projets de communes ont bénéficié du FRDC et du Fonds Ecoles.

- Fonds régional de développement des communes (FRDC)
- La Limouzinière: 100 000 € pour la construction/ réhabilitation de la salle de sports.
- Le Bignon : 75 000 € pour les travaux d'aménagement d'un espace commercial en centre bourg.
- **Pont-Saint-Martin**: **50 000** € pour la réalisation d'une salle festive et culturelle.
- **Géneston : 25 396 €** pour l'extension de l'atelier technique.
 - Fonds Ecoles
- Saint-Philbert de Grand Lieu: 60 000 € pour la restructuration du restaurant scolaire et du bâtiment administratif du groupe scolaire Jean Rostand.
- Le Bignon: 95 136 € pour l'extension de réhabilitation du restaurant scolaire.

